

# Enseignements primaire et secondaire

## Programme de langues et cultures de l'Antiquité de la classe terminale pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015

NOR : MENE1307826N

note de service n° 2013-047 du 2-4-2013

MEN - DGESCO A3-1

---

Texte adressé aux recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux inspecteurs d'academie-inspecteurs pédagogiques régionaux de lettres ; aux proviseurs ; aux professeurs de lettres  
Référence : arrêté du 24-7-2007 (publié au J.O. du 17-8-2007 et au B.O. n° 32 du 13-9-2007) modifié par arrêté du 18-3-2013

---

Pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015, les œuvres obligatoires inscrites au programme de langues et cultures de l'Antiquité de la classe terminale des séries générales et de la série techniques de la musique et de la danse sont les suivantes :

### Latin

Œuvre : *Vie des douze Césars, vie de Néron*, Suétone.

### Grec

Œuvre : *Histoires vraies*, livre I, Lucien de Samosate.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Paul Delahaye